

LA JUSTICE EN ESPAGNE

—
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'idéal d'un bon régime judiciaire serait d'assurer à tous une justice exacte, rapide & gratuite; mais vouloir ces trois choses, c'est proprement demander l'impossible, car la justice ne sera jamais gratuite & perdra toujours en qualité ce qu'elle gagnera en vitesse. Les peuples primitifs ont donné la préférence à une justice expéditive, les peuples civilisés ont préféré une justice plus lente mais plus délicate. Ils ont eu raison; mais il ne fallait rien exagérer, &, comme les législateurs se sont ingénies à multiplier les lois, les formalités, les juridictions & les degrés de juridiction, les justiciables ruinés se sont pris dans plus d'un pays à regretter la simplicité des âges héroïques. Pour leur donner satisfaction, les lois éparses ont été codifiées, les formalités diminuées, les juridictions réduites. Un instant, on a pu croire que tout irait bien désormais. Semblables à des navires sortant du chantier, les nouveaux Codes avaient sur leurs devanciers une supériorité de marche incontestable; mais comme les coquillages & les goemons s'attachent à la carène, les législateurs, les commentateurs, la jurisprudence se sont attachés aux nouveaux Codes, & bientôt leur marche s'est ralentie, leur allure est devenue lourde & pesante. On a alors